



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 9 mai 1997

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 24 Avril 1997

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 12 Mai 1997

Subvention pour amodiation du stationnement Place Saint Jean

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD,
M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE,
M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD,
M. Jacques LAMARQUE

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard NEBAS, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine REYSSAT, Mme Ségolène ROYAL, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Jean-Claude ALAZARD donne pouvoir à M. Claude PAGES.
Mme Nadine PINSON donne pouvoir à M. Robert LEON.
Mme Danielle RICHARD donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Chantal BARRE donne pouvoir à M. Jean-Michel PASSERAULT.
Mme Christiane FASILLEAU donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Jean PILLET.

Excusés :

Conseillers :

Mme Christiane ROUSSELLE

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Afin de favoriser la création de logements financés par P.L.A. dans le centre ville, le Conseil Municipal dans sa séance du 17 mars 1995 a décidé d'accorder une subvention pour toute amodiation dans un Garage Public d'une durée de 32 ans, effectuée dans le cadre d'un financement P.L.A.

Cette subvention est établie en fonction du barème P.L.A. actualisé chaque année.

Toutefois, les critères de fixation du P.L.A. ont été modifiés. La réglementation en vigueur ne détermine plus un montant fixe : celui-ci est établi en fonction du type d'opération de logement, neuf ou acquisition-amélioration.

Aussi, en ce qui concerne les logements réalisés Place Saint Jean et compte tenu du montant d'une amodiation fixé à 61 000 F TTC en 1997 et de la nature du programme de 24 logements sociaux réalisés Place Saint Jean, le montage P.L.A. fait apparaître un montant à la charge directe pour l'opérateur de 40 000 F TTC et une subvention de 21 000 F.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- accorder une subvention à l'opérateur, d'un montant de 21 000 F. Cette subvention sera versée directement à l'Exploitant du stationnement.

Les crédits correspondants sont inscrits à la sous fonction 926.644.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Gilles FRAPPIER